



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**Du Mardi 17 décembre 2024 à 10h<sup>1</sup>**  
**Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)**

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 17 décembre 2024, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

**I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 26 novembre 2024 ;**

**II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

**2.1 -** Projet d'avis 2024-38 relatif au l'Ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) au lycée FESCH d'AIACCIU - Rentrée scolaire 2025

**2.2 –** Projet d'avis 2024-39 relatif au Plan territorial de lutte contre le crabe bleu (2024-2027) ;

**2.3 -** Projet d'avis 2024 -40 relatif au Plan de gestion de la Réserve naturelle de Corse des Bucchi di Bunifaziu 2023-2032 ;

**2.4 –** Projet d'avis 2024-41 relatif la Révision du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse ;

---

<sup>1</sup> Votants : 48  
Adopté à l'unanimité

**2.5 -** Projet d'avis 2024-42 relatif à la création de la Pépinière de Castellucciu - Création d'une pépinière forestière

**2.6 –** Projet d'avis 2024-43 relatif à la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 3 : Erasmus+ 2021-2027.

### **III- Questions diverses.**

\*\*\*

#### **Étaient présents (41) :**

Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gêrôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Françoise CIANFARANI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Bernard FILIPPI, Léon GIACOMONI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI, Stefanu VENTURINI, Pierre VITALI.

#### **Étaient absents et ont donné pouvoir (10) :**

Véronique ACKER-CESARI (*Pouvoir à Laura NOBILI*), Anthony BARTOLI (*Pouvoir à Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI*), Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cécile LIBERATORE-RUGGERI*), Hyacinthe CHOURY (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Xavier D'ORAZIO (*Pouvoir à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*), Marie-Jeanne FEDI (*Pouvoir à Charles CASABIANCA*), René LOTA (*Pouvoir à Jean-Pierre GIUDICELLI*), Fabrice OGLIASTRO (*Pouvoir à François CASABIANCA*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*).

\*\*\*

**Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse** salue l'Assemblée et demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (*41 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

«

*Care Culleghe,  
Cari Culleghi,  
Saluta à tutti,*

*Ci ritruvemi oghji pà l'ultima reunioni di l'annata ; quist'annu fu beddu tribulati è castigatu in pareghji maneri.*

*Le contexte est en effet complexe et inquiétant : une année de grande instabilité politique au niveau national, qui met en danger le fonctionnement même de la démocratie, et la nomination récente du nouveau premier ministre ne semble pas pouvoir ouvrir un chemin plus serein ;*

*En Corse, l'incertitude politique met entre parenthèse le dialogue, quant aux évolutions institutionnelles souhaitées, fait craindre que ce qui avait été adopté par le parlement, la rallonge attendue de la DCT et la décision de créer un CHU soient remises en question...*

*Nous vivons dans un désordre planétaire inédit dans cette ère dite de l'anthropocène ; le monde est traversé par des crises multiples, permanentes et interdépendantes- dont la crise climatique n'est pas des moindres, avec son cortège de catastrophes naturelles qui s'intensifient fragilisant écosystèmes et populations. Ayons une pensée pour les mahorais dont l'archipel a été dévasté par le cyclone Chiro, le bilan des victimes est encore provisoire et on redoute qu'il s'élève à plusieurs centaines de morts. Cet épisode douloureux vient accentuer encore à Mayotte une situation sociale, économique et sanitaire déjà très difficile.*

*En cette fin d'année, par ailleurs, on voit que les tensions entre les états sont exacerbées, tant au plan géopolitique, économique que social ; elles sont alimentées par les guerres qui perdurent, avec les tragédies humaines qu'elles entraînent, les situations socio-économiques qui se dégradent, les inégalités qui s'accroissent, les replis identitaires, la montée des populismes et des gouvernements illibéraux. Tout cela, ne fait qu'approfondir les divisions et la fragmentation sociale.*

*Ce bilan de l'état du monde – non exhaustif d'ailleurs-évoqué rapidement est bien sombre, mais nous savons aussi que les sociétés, les peuples ont la capacité de résister aux forces régressives, ils se mobilisent, innovent et préparent d'autres modèles résilients pour rendre l'avenir meilleur.*

*A l'aube de 2025, nous avons donc des raisons d'espérer, quand on voit un dictateur sanguinaire renversé, quand des mobilisations citoyennes et populaires luttent pour le climat, pour les droits humains et particulièrement ceux des femmes, qui défendent les libertés fondamentales, la justice sociale, et quand la solidarité internationale s'exprime à travers les nombreuses ONG du monde entier, et enfin quand partout fleurissent des initiatives inspirantes et des pratiques alternatives.*

*Nous devons également retenir le généreux message d'espérance délivré par 'il Papa Francesco, qui nous a fait l'honneur de sa présence dimanche à Ajaccio ; les thèmes qui sont chers au pape, l'attention aux régions périphériques, la piété populaire ancrée dans des traditions séculaires, toujours vivante , la méditerranée comme carrefour de cultures, de migrations mais également de défis climatiques, trouvent une résonance singulière dans notre île et sont au fondement du choix de la Corse pour cette visite pastorale.*

*Venu pour conclure le colloque sur la religiosité populaire et accueilli par une foule immense et enthousiaste, le pape a souligné dans ses diverses interventions l'importance des manifestations religieuses qui irriguent le tissu social, devenues signes culturels de l'identité insulaire , et la coexistence harmonieuse ici de religion et laïcité ; la Corse , comme toute île est un lieu de rencontres, d'échanges et de métissage, une terre hospitalière accueillant au fil des siècles des populations diverses, qui a su tisser des liens, bâtir des ponts, permettant à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice et construire ensemble notre patrimoine commun.*

*Le pape nous a recommandé de nous garder, des instrumentalisations, des discours réducteurs qui conduisent à la haine et cherchent à opposer, car ils ne font que renforcer les clivages mortifères affaiblissant les communautés, les peuples.*

*Comme par le passé, en effet et pour peu qu'elles soient respectées, notre histoire, notre culture, notre langue sont suffisamment riches et fortes pour entraîner une dynamique apaisée et harmonieuse dans la société.*

*Le message universel de paix, de tolérance et d'ouverture loin de tout dogmatisme que nous a délivré le pape François, qui appelle à la fraternité, à l'accueil et à la recherche de sens dans un monde trop dominé par l'individualisme égoïste et un consumérisme généralisé marquera profondément nos esprits et nos cœurs.*

*Que nous soyons croyants ou non croyants, nous avons vécu ensemble un moment de temps suspendu, d'émotions fortes, de communion joyeuse, d'union, de partage convivial qui transcende les différences sociales et culturelles. Ce pape réformateur porte en lui une espérance spirituelle et aussi politique qui appelle à « renouveler sa vie » au service des autres et du bien commun, son humanité laissera en nous une empreinte durable.*

*Les manifestations lycéennes et étudiantes défendant le droit d'utiliser leur langue maternelle dans les espaces publics et les assemblées politiques, un droit que personne ne doit pouvoir dénier, qui ont eu lieu récemment, nous donnent une autre raison d'espérer ; la capacité de la jeunesse à se mobiliser, sa formidable volonté de participer au débat public, de prendre part aux décisions politiques, la véhémence de leurs actions, même si bien sûr nous devons les inciter à la prudence, témoignent de leur attachement à leur culture et de leur engagement fort.*

*En 2025 je pense que collectivement nous aurons à travailler, pour que des voies nouvelles soient trouvées afin que notre langue ne soit pas condamnée à la seule reconnaissance institutionnelle et qu'elle reste vivante dans un bilinguisme – sinon une co-officialité – effectif.*

*L'année qui s'achève nous a montré à quel point l'inattendu peut advenir. Prévoir l'imprévisible en s'y préparant ; en affûtant sa capacité d'adaptation rapide, sa résilience heureuse, Edgar Morin, riche d'un siècle de vie nous y invite ; et je le pense ensemble, nous avons la capacité collective, de relever tous les défis qui se présentent à nous.*

*Nous sommes multiples, différents, divergents quelques fois, et pourtant nous formons une instance commune.*

*Pour tout cela, pour ce que vous êtes et la manière dont vous l'exprimez au sein de cette assemblée, je vous remercie chaleureusement de votre engagement au service du bien commun. Je veux également remercier l'équipe administrative de grande qualité qui accompagne nos travaux avec beaucoup de disponibilité et de compétences, merci aussi aux techniciens qui permettent de réaliser nos sessions dans de bonnes conditions.*

*Enfin et avant d'entamer l'ordre du jour de notre session ; en cette fin d'année, je souhaite que cette période soit, pour vous toutes et tous, synonyme de retrouvailles, de réconfort sans oublier toutes celles et tous ceux qui traversent des moments difficiles, qui sont malades, isolés ou en situation de précarité.*

*Vi pregu beddi e dolci festi incu i vosci cari ; tanti auguri a tutti*

*Bon natali, bon capu d'annu é chi l'annu chi veni sia filice.  
A ringrazziavi »*

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

**1/Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 26 novembre 2024 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **La Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

**2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;**

**2.5 - Projet d'avis 2024-42 relatif à la création de la Pépinière de Castellucciu - Création d'une pépinière forestière ;**

Rapporteuse Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer et pêche. »

Madame le Rapporteuse fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

**François CASABIANCA** estime que le terme « création » n'est pas opportun car, la pépinière de Castellucciu existe déjà ; de surcroît, à la ligne 193, il suggère pour une complétude du propos et afin de mieux cerner les enjeux l'insertion « *et inscrire ce projet de pépinière dans un projet de filière* ».

**Laura NOBILI** pour le STC sollicite une interruption de séance.

Au terme du temps imparti, **la Présidente** confirme qu'il est procédé à une modification de l'intitulé du rapport.

**Laura NOBILI** souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée les raisons pour lesquelles le syndicat STC ne votera pas en faveur de ce projet de rapport, puisqu'il se fait la voix des salariés de la Pépinière - déjà existante et dont la réussite est visible sur site- qui ne

demandent qu'à être dotés de moyens financiers, humains, et se trouvent face à une incompréhension s'agissant de la création de cette annexe.

**La Présidente** objecte que ces éléments sont déjà intégrés à l'avis, puisque déjà soulevés en commission.

**Marie-Josée SALVATORI** partage elle aussi, en sa qualité de représentante syndicale, les mêmes craintes bien que ces dernières aient été toutefois exprimées dans l'avis, de la même manière que la nécessité de l'expérimentation en zone de montagne pour certains plants fruitiers justifiant cette nouvelle implantation. Nonobstant, il a été acté avec le Président de l'ODARC, qu'aucune action ne serait menée sans le consentement des salariés.

**Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI** pour sa part, invite les Conseillers à visiter la Pépinière de Castelluccio afin d'une part de constater le travail effectué sur place, mais aussi pour rencontrer le responsable (Gilles ANDREANI) qui fait preuve d'une grande technicité. Il estime dommageable que la Direction veuille passer en force.

**La Présidente** réitère l'idée qu'il s'agit d'une complémentarité dans le choix des plants, car certains ne peuvent être exploités sur le site de Castelluccio, sans pour autant remettre en cause la technicité des agents.

**Jean BRIGNOLE** indique qu'en CHSCT le STC donnera un avis défavorable sur ce rapport, car il y a trop d'inquiétudes autour de ce projet, il s'agit d'une décision de principe afin que cette position soit entendue au-delà du CESECC.

**André ANGELETTI** considère qu'il convient de revenir au principe d'unité et de fonctionnement, en effet car d'une part il y a des besoins sur le terrain et d'autre part, c'est une filière en difficulté. Ce n'est pas une prise de position contre le personnel car le Président LIVRELLI a au contraire, argué de la technicité du personnel. Il s'agit juste d'une logique pour faire avancer ce projet et mettre en place un système qui réponde à des besoins précis et exprimés.

**Marie-Josée SALVATORI** confirme elle aussi, qu'il n'a jamais été question de remettre en cause les compétences ni du directeur, ni celles des agents, ils ont même été confortés dans leurs demandes y compris financières, avec une vigilance accrue pour la suite donnée à ce projet. Cependant, il y a une demande des professionnels, afin qu'ils puissent bénéficier d'un développement d'une filière.

**Christian NOVELLA** s'interroge sur un éventuel besoin de culture de ces plants en altitude plutôt qu'à Castelluccio ?

**François CASABIANCA** confirme que le lieu de culture est évidemment important, notamment en termes d'adaptation. De son point de vue, l'implantation de cette nouvelle antenne accroît l'importance de la pépinière. Néanmoins, il est probable que cela vienne de problèmes relationnels plutôt qu'institutionnels, entre les responsables et la pépinière de Castelluccio actuelle : l'avis est très clair quant :

- Aux besoins de personnel dédié car il y a de la technicité à acquérir,

- A la localisation complémentaire, avec une nouvelle antenne (dénomination très claire qui indique que le pilotage se fait ailleurs),
- Au besoin de renforcement de la pépinière pour supporter cette création d'antenne.

**La Présidente** synthétise les différents propos malgré un avis très équilibré, qui est très explicite et sans ambiguïté, avec une insistance marquée notamment par l'amendement déposé par François CASABIANCA insistant sur la nécessité de relancer cette filière : c'est un besoin manifeste.

**Jean-Dominique SUSINI** estime que la réelle concurrence est celle qui vient d'ailleurs, et parfois, il convient de se demander ce qui est le mieux pour la Corse.

**Françoise CIANFARANI** ajoute que le lycée agricole propose plusieurs formations en arboriculture, en promouvant les plants corses.

**La Présidente** soumet l'amendement déposé par François CASABIANCA :

*Ligne 195 – « et inclure ce projet de pépinière dans un projet de filière »*

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 10 (*Véronique ACKER-CESARI, Anthony BARTOLI, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Magali CANNAC-PADOVANI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Laura NOBILI, Cécile LIBERATORE-RUGGERI*)

Contre : 0

Pour : 41

L'amendement est adopté.

Puis, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 1 (*Michelle BIAGGI*)

Contre : 10 (*ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura*)

Pour : 40

**Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-42.**

**2.1- Projet d'avis 2024-38 relatif à l'Ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) au lycée FESCH d'AIACCIU - Rentrée scolaire 2025 ;**

Rapporteur Jean DAL COLLETTO pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Jean DAL COLLETTO pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-38.**

**2.2- Projet d'avis 2024-39 relatif au Plan territorial de lutte contre le crabe bleu (2024-2027) :**

Rapporteuse Pat O'BINE pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires, urbanisme. »

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Marie-Josée SALVATORI** estime antinomique l'éradication d'une espèce invasive avec l'utilisation pour de l'aide alimentaire.

**Jean BRIGNOLE** explique que les pêcheurs eux-mêmes considèrent que le seul moyen d'éradication du crabe bleu est de le pêcher intensivement, or lorsqu'il est pêché il convient qu'il soit commercialisé et consommé.

**Pat O'BINE** précise, être à l'origine de la mention relative à l'utilisation à des fins caritatives.

**Jean-Jacques RIUTORT** souligne que les pêcheurs vont tenter de valoriser la ressource, cependant il est essentiel de ne pas créer de filière autour du crabe bleu, pour ne pas prendre le risque de détruire la biodiversité.

**La Présidente** rappelle qu'en commission, il a été dit que la seule façon d'endiguer cette espèce, était de la pêcher de façon intensive.

**Jean-Pierre GODINAT** se questionne sur le prix de vente du crabe bleu, notamment au regard du précepte « ce qui est rare est cher ».

**Christian NOVELLA** revient sur le propos tenu par Marie GARRIDO, chef de mission au sein de l'Office de l'Environnement de Corse qui a procédé à la présentation du rapport en commission, indiquant que plus un écosystème est en bon état, plus il est résilient et moins d'espèces invasives peuvent y vivre ; par conséquent, il faudrait envisager par exemple, de restaurer l'étang de Biguglia, afin que cette espèce n'y prolifère pas.

**Denis LUCIANI** suggère pour sa part, que l'examen de ce rapport soit soumis de façon conjointe à la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires, urbanisme » mais aussi « Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer et pêche ».

A l'issue des prises de parole, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-39.**

### **2.3- Projet d'avis 2024-40 relatif au Plan de gestion de la Réserve naturelle de Corse des Bucchi di Bunifaziu 2023-2032 ;**

Rapporteur Christian NOVELLA pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires, urbanisme ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis ; et à l'issue sollicite une modification de « missions de surveillance », au lieu de mission de garderie.

**La Présidente** remercie Christian NOVELLA pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers ; en revenant néanmoins, sur les délais, qui une nouvelle fois, ne sont pas respectés générant une difficulté d'analyse approfondie.

**Denis LUCIANI** pour sa part, émet un avis favorable à ce rapport, en indiquant qu'un cadre d'équilibre doit être recherché, entre l'activité économique et la protection de l'environnement, en prenant garde toutefois à ce que cela aille dans le bon sens.

**François CASABIANCA** retenu par ailleurs, n'a pu assister à la commission, il estime que malgré les fortes tensions qui existent -à l'instar des Agriates ou de Scandola- un travail conséquent et de qualité est effectué : cette biodiversité remarquable est en danger –parce que les activités humaines continuent à s'accroître- et les équipes sont présentes pour atteindre les objectifs voulus. Il préconise un avis favorable, car il considère que l'hyper-fréquentation est le point le plus important pour l'avenir qui nécessite une vigilance accrue. Enfin, il revient sur les délais qui une nouvelle fois, ne sont pas tenus : il espère que ces éléments doivent faire l'objet d'une grande attention du conseil exécutif.

**La Présidente** espère que les demandes insistantes qui ont été faites à cet égard, seront prises en compte pour la rentrée 2025.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** fait un parallèle avec les sites remarquables de l'intérieur qui subissent, aussi l'hyper-fréquentation ; or aucune intervention ne peut se faire notamment, notamment avec le problème des rives privées.

**Christian NOVELLA** relève avec satisfaction l'emploi du terme hyper-fréquentation qui n'est que très rarement usité, cela lui paraît de bon augure pour la suite.

**La Présidente** remercie Hélène DUBREUIL-VECCHI pour avoir soulevé la question de l'hyper-fréquentation sur certaines zones de l'intérieur, qui feront, peut-être l'objet à l'avenir de plans de sauvegarde, ou de dispositifs mis en place pour réguler l'hyper-fréquentation dans les milieux de l'intérieur.

**Jean DAL COLLETO** cite l'exemple du Parc national des Calanques, avec la mise en place de restriction en termes de fréquentation, avec un double objectif protéger les ressources naturelles, mais aussi protéger l'activité touristique ; avec une importance supra pour la protection de la nature.

**Christian NOVELLA** ajoute que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que des résidents, en l'occurrence, ceux de Bonifacio n'auront pas les mêmes contraintes que ceux qui viennent visiter.

**Jean-Jacques RIUTORT** estime qu'il y a 2 aspects distincts, économique et environnemental, avec la notion de réserve naturelle, qui représente le degré de protection le plus fort, il y a donc une obligation de protéger ; il faut souligner le courage des responsables de la réserve, sur la gestion des flux car ces mesures ne sont pas consensuelles.

**Denis LUCIANI** estime qu'il convient d'objectiver la notion d'hyper-fréquentation car il y a des pôles de population importants. Pour sa part, il indique que la nature doit se faire avec la participation de l'homme, il ne peut y avoir de rupture entre ces deux notions.

**Michèle BARBE** revient sur la métaphore avec la ville de Venise, où l'hyper-fréquentation est arrivée très vite (en 50 ans), elle estime à ce titre, que des mesures doivent être prises au préalable afin que ces sites ne soient pas dégradés.

**Denis LUCIANI** rétorque que le ratio de touristes, 15 millions sur la surface d'une ville comme Ajaccio et 3 millions en Corse, n'est absolument pas comparable.

**La Présidente** conclut qu'il s'agit d'un projet car cette question de l'hyper-fréquentation doit être étudiée parce que d'une part, il s'agit d'une ressource économique considérable dont il faudra envisager une réorientation.

**François CASABIANCA** estime que ces impacts anthropiques sur des milieux naturels, sont bien documentés aujourd'hui, des données scientifiques existent pour mesurer et ensuite objectiver. Par ailleurs, il existe une stratégie nationale et internationale de multiplier par 10, les zones protégées à protection forte, et la Corse est plutôt bien placée avec de nombreuses zones à fort capital intégral qui doivent être fortement soutenues : la population doit s'engager dans cette voie afin que la nature corse devienne son affaire. La régulation des activités anthropiques dans ces zones est importante, si un effondrement devait être constaté cela mettrait à mal, l'exploitation de ces zones.

**Léon GIACOMONI** ne se déclare pas inquiet pour ces sites car ils sont très protégés, en revanche, l'environnement de l'intérieur doit aussi être défendu.

**La Présidente** y voit un lien avec une prise de conscience assortie d'un travail nécessaire auprès de la société civile afin que cette préservation s'étende à l'ensemble de la Corse et pas seulement par la réglementation aux zones protégées.

Puis **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-40.**

**2.4 - Projet d'avis 2024-41 relatif la Révision du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse ;**

Rapporteuse Cécile LIBERATORE-RUGGERI pour la commission « Commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi & prospective ».

Départs de Monsieur CLEMENCEAU-FIESCHI et pouvoir ; Madame NOBILI et pouvoir.

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Cécile LIBERATORE-RUGGERI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

**Frédéric BENETTI** partage une courte analyse car il se dit curieux de ce texte, notamment au regard de la nouvelle politique, du nouveau budget voté et la diminution des investissements, il constate un décalage entre le développement économique et la baisse des investissements ; il souhaite néanmoins, améliorer la commande publique par le règlement de ce qu'il y a en cours, ou voire passé. Enfin, certaines obligations pèsent sur les TPE qui vont dans le bon sens certes, celui de l'économie durable, mais qu'en est-il pour les autres, notamment au niveau institutionnel ?

**La Présidente** souligne que le RSE est une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés, en effet, ce n'est pas obligatoire donc pour les TPE, elle ne peut être prise en compte : néanmoins, pour tenter de généraliser ces dispositifs des aides seraient apportées tant en ingénierie, qu'en moyens financiers, pour essayer de mettre en place ce type de dispositifs.

**Patrick MIAS** confirme que certaines entreprises mettent déjà en place ces mesures et cela fonctionne très bien.

**Christian NOVELLA** indique que cela va aider à constituer un budget vert, qui est une annexe au budget qui met en avant ce qui est fait dans le domaine environnemental.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 47**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-41.**

**2.6- Projet d'avis 2024-43 relatif à la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 3 : Erasmus+ 2021-2027 ;**

Rapporteur François CASABIANCA pour les commissions « Europe, relations internationales, Euro-région-méditerranée et diaspora » et « Education, formation, jeunesse. »

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie François CASABIANCA pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 47**

NPAV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-43.**

\*\*\*

**3/ Questions diverses :**

**La Présidente** souhaite évoquer plusieurs points :

1/ D'abord le calendrier prévisionnel de l'année 2025 avec notamment la 1<sup>ère</sup> séance plénière qui aura lieu mardi 28 janvier 2025, quant à la séance du mois de février, au regard des vacances, il est possible que celle-ci soit déplacée ;

2/ Puis le Conseil a été rendu destinataire de plusieurs rapports d'information, il a été décidé collectivement, de différer ces réunions au mois de janvier :

- La commission « Education, formation, jeunesse », élargie à tous, se réunira pour examiner le rapport relatif à l'école de tourisme ;

- La commission du « Développement économique » et la commission *ad hoc* « Transport » qui se réuniront, sur le rapport DSP maritime 2023-2030 en sachant que Flora MATTEI a d'ores et déjà donné son accord pour présenter ce rapport.
- Enfin, sur les grands enjeux liés à l'eau, il conviendra de produire une contribution avant le 25 mars 2025.

Puis **la Présidente** donne la parole à Jean-Pierre LUCIANI afin qu'il fasse lecture d'une motion de soutien relative à la contractualisation de l'association SCOLA CORSA avec l'Etat.

**Jean-Pierre LUCIANI** fait lecture de ladite motion :

*« La vision étriquée de la langue unique et des sous-langues :*

*Le Président de la République Emmanuel Macron à l'Académie française le 14 novembre 2024, au nom du sacro-saint dogme de l'unicité de la langue française dénonce un « instrument, au fond, de division de la nation » et cite sans vergogne « ses langues vernaculaires, ses patois, ses différentes langues régionales ».*

*La langue corse n'échappe pas à cette classification de langue régionale qui n'est pas un statut mais un intitulé qui se compose du vocable « langue » auquel on adjoint obligatoirement un qualificatif de rebus très lisse « régionale », tout comme l'on pourrait qualifier un enfant de « naturel ».*

*La mécanique implacable et diabolique constitutionnelle :*

*La surinterprétation récurrente de l'article 2 de la Constitution qui voit en la langue française à travers le filtre abusif et orienté du Conseil Constitutionnel non pas une langue commune mais une langue unique et exclusive, fait barrage à tout usage possible de la langue corse dans la sphère publique.*

*Il en découle sans surprise que les 2 règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse (adopté le 16 décembre 2021) et du Conseil Exécutif (adopté le 8 février 2022) qui prévoient que « L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse (...) les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français », tombent par voie de conséquence (jugement du 9 mars 2023).*

*La Cour administrative d'appel de Marseille confirme sans surprise le 19 novembre 2024 le premier jugement du Tribunal administratif de Bastia. Soyez certains que le Conseil d'Etat qui est la plus haute juridiction de l'ordre administratif ne pourra que confirmer également l'application de la loi par les tribunaux administratifs.*

*Seule une écriture constitutionnelle garante d'un niveau de Constitutionnalisation suffisant de la langue corse (autre que le triste article cosmétique 75-1 qui classe les langues régionales au rang de simples bibelots patrimoniaux) pourrait éventuellement donner un statut protecteur à la langue corse et à son usage dans la sphère publique sans contrevenir à l'article 2.*

*Plus qu'une association, Scola Corsa est une institution :*

*Scola Corsa a construit un dispositif d'enseignement qui permet d'atteindre le plus haut niveau d'exposition des enfants à la langue corse par un principe original d'immersion dans et hors temps de classe. En quatre ans, ce sont quatre écoles (Biguglia, Bastia, Sarrula et Corti) qui ont vu le jour avec 150 enfants qui parviennent rapidement à un bon niveau de maîtrise de la langue corse. Une nouvelle école verra le jour à Lucciana à la rentrée 2025 et de nouvelles candidatures affluent. Grâce à un encadrement administratif et pédagogique de qualité, Scola Corsa a permis d'élaborer toute la réflexion de formation et de construction du modèle didactique et pédagogique.*

*Le soutien financier très fort de la collectivité de Corse, des collectivités locales et un cofinancement de l'association fondé sur l'acte militant :*

*Grâce à l'appui financier sans faille du Conseil Exécutif, de l'assemblée de Corse et du militantisme au quotidien de l'ensemble des acteurs de l'association, Scola Corsa a pu franchir ce premier palier de développement.*

*Il faut maintenant que l'Etat s'engage :*

*Dans les prochains jours, et pour la troisième année consécutive, Scola Corsa va défendre le dossier de la contractualisation rue de Grenelle avec tout son argumentaire qui permet de déroger aux cinq années normalement incompressibles avant toute contractualisation avec l'Etat.*

*L'actuel Recteur qui prépare le nouveau Projet Académique de l'Académie de Corse pour les 5 ans à venir doit se positionner clairement : la contractualisation d'un contingent de postes d'enseignants de Scola Corsa permettra d'inclure dans le Projet académique le vecteur principal du développement de l'enseignement de la langue corse pour les années à venir : l'enseignement immersif à haute exposition.*

#### *LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE,*

*Demeure persuadé qu'il pourra compter sur un soutien unanime et sans faille de l'actuel Conseil Exécutif et de l'assemblée délibérante.*

*Il revient maintenant à l'Etat de faire sa part de chemin sans circonvolutions pour l'obtention dès le mois de janvier 2025 de la contractualisation avec l'association Scola Corsa. »*

**La Présidente** remercie Jean-Pierre LUCIANI pour la présentation de cette motion ; puis, revient sur l'expression « mécanique implacable et diabolique constitutionnelle » qui selon elle pourrait, amoindrir le côté percutant souhaité pour une motion.

**Jean-Pierre LUCIANI** estime qu'il convient d'insister sur ce qui est empêché, car les écoles immersives associatives qui existent, sont tolérées, mais illégales et Scola Corsa n'est pas une entité qui passera à travers.

**Denis LUCIANI** soutient la démarche de Scola Corsa depuis son avènement, et affirme que la contractualisation est une étape importante dans son développement. Néanmoins, la question centrale reste le rapport à la constitution, dont la définition du futur statut en est la pierre angulaire. L'Etat français connaît une crise politique par rapport aux institutions de la 5<sup>ème</sup> république, il faut donc jouer toutes les cartes qui sont en notre possession.

**Jean-Pierre GODINAT** s'interroge sur les modalités de cette contractualisation qui pourrait éventuellement faire diminuer la part de la Collectivité de Corse ?

**Jean-Pierre LUCIANI** rappelle qu'en tant que ministre de l'Education Nationale, la circulaire BAYROU a permis le démarrage pour la 1<sup>ère</sup> fois de l'école bilingue. Par ailleurs, le coût de Scola Corsa est inhérent à la masse salariale, et la Collectivité de Corse malgré sa bonne volonté, ne pourra pas suivre et il ne faut pas penser que ces postes sont des postes empruntés à l'école publique, car cette ponction est effectuée sur le privé confessionnel (20%). Alors, effectivement cette contractualisation modifierait la contribution financière de la Collectivité de Corse.

**Jean DAL COLLETO** soutient pleinement cette motion, et notamment l'article 2 de la constitution qui établit les principes fondamentaux de gestion de la République, qui est introduit en 1991, et après lecture des débats parlementaires, on constate que le ministre de la Justice précise en toutes lettres, que cela n'est en aucun cas dirigé contre les langues régionales. Par conséquent, toutes les décisions et mesures prises depuis, sont non pas dans l'esprit de l'article 2 de la constitution, mais à la lettre de l'article 2 : en droit, c'est certes justifié mais hérétique, c'est un scandale de nier l'esprit de la loi.

**Charles CASABIANCA** estime dommage que cette motion soit présentée à l'improviste, car au regard de la situation économique de la Collectivité de Corse, et de l'Etat en général, pour faire fonctionner une école, il faut évidemment financer la masse salariale de ses enseignants. De plus pour enseigner une langue, il convient d'être diplômé dans cette langue, la langue corse et Scola Corsa ont autant de droits que l'enseignement confessionnel : sur une question aussi difficile, il faut être mandaté pour cela. Pour l'heure, sans ministre de l'Education Nationale, le recteur de Corse, mettra peut-être en place, un plan de contractualisation pour déroger aux 5 années : Scola Corsa est une association laïque, il lui faudra peut-être trouver un financement à titre privé, parce qu'elle pourra être considérée comme une école privée.

**Jean-Pierre LUCIANI** objecte que Scola Corsa est une école associative, laïque et gratuite : cela est un principe car les acteurs de cette association sont des personnes qui sont issues de l'école publique. Aujourd'hui, un calendrier est mis en place et la répartition des postes, a lieu au début du mois de janvier, avec les déclarations effectuées en faveur de la langue corse et le processus qui est en cours. Scola Corsa peut aider à relancer cette dynamique

Puis, **la Présidente** soumet la motion au vote ; la motion est adoptée à l'unanimité.

#### **4/ Questions diverses**

**La Présidente** donne la parole à Jean-Pierre GODINAT.

**Jean-Pierre GODINAT** souhaiterait obtenir quelques précisions quant à la compagnie Air Corsica car -malgré la fierté qui a été la sienne à l'occasion du vol retour du Pape François- au regard de nombreux incidents techniques entraînant des retards, il se demande :

- Si la compagnie a la capacité de maintenance de sa flotte ;
- Si la compagnie a la capacité financière pour indemniser les retards (250 €/passager soit 46 000 € pour un Airbus 320)
- Et enfin, qu'en est-il de la prise en charge des malades qui empruntent les lignes, pour revenir de soins.

**La Présidente** indique que la réponse à ces questions ne sera pas apportée ce jour, mais que néanmoins, ces questions pourront être soulevées plus tard, dans un premier temps lors de la réunion prévue avec la Conseillère exécutive en charge des transports, mais aussi lors de la commission *ad hoc* Transports.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que Christophe, le technicien d'ATACC, avant de clore les débats et lever la séance à 12h30.

## ANNEXE

### Amendements Projet d'avis 2024-42

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36

**PRUGETTU D'AVISU CESEC 2024-42**  
**PROJET AVIS CESEC 2024-42**

*Relatif à la*  
*Rilativu à a*

**Création de la Pépinière de Castellucciu – Création d'une pépinière forestière**

*Piantinaghja di Castellucciu - Prugettu di creazione d'una piantinaghja furistiera Pépinière de Castellucciu*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vu** la lettre de saisine du 06 décembre 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la Création de la Pépinière de Castellucciu – Création d'une pépinière forestière ;**

**Vistu a lettera di presentazione di u 6 di dicembre di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Piantinaghja di Castellucciu - Prugettu di creazione d'una piantinaghja furistiera Pépinière de Castellucciu ;**

**Après avoir entendu,** Monsieur Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du développement agricole et rural de Corse ;

**Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI,** pour la commission « agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer pêche », réunie le 11 décembre 2024 ;

**À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione « agricultura, sviluppu rurale, fundiariu, furesta, mare è pesca», addunita l'11 di dicembre di u 2024 ;**

37 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**  
38 **Réuni en séance plénière le 17 décembre 2024, à Ajaccio**  
39 **Prononce l'avis suivant**

40  
41 *U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
42 *Adunitu in seduta pienaria u 17 di dicembre di u 2024, in Aiacciu*  
43 *Prununzia l'avisu chì seguita*  
44

45  
46 **Contexte :**

47  
48 La Corse, riche de son patrimoine agricole et forestier, fait face à des défis  
49 environnementaux et économiques menaçant ses écosystèmes montagnards.

50  
51 Parmi ces enjeux, la préservation et la valorisation des châtaigneraies, véritables symboles  
52 de la culture insulaire, nécessitent des mesures concrètes.

53  
54 La création d'une pépinière fruitière d'altitude s'inscrit dans cette démarche.

55  
56 Ce projet vise à revitaliser les vergers traditionnels et à renforcer les moyens de production  
57 de plants adaptés aux conditions locales.

58  
59 Depuis 2018, l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) a été  
60 sollicité pour répondre aux besoins urgents des exploitants agricoles, notamment par le  
61 Groupement régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de  
62 Corse (GRPTCMC).

63  
64 Cette demande est née d'une prise de conscience : les efforts de rénovation des  
65 châtaigneraies, bien qu'indispensables, sont insuffisants pour enrayer leur déclin.

66  
67 Les problèmes sanitaires liés à des pathologies comme le Chancre ou le Cynips, combinés  
68 aux effets des sécheresses répétées, ont provoqué d'importants dégâts.

69  
70 Cela exige aujourd'hui un renouvellement des vergers existants et la possibilité d'en créer  
71 de nouveaux.

72  
73 En parallèle, les vergers de montagne, comme ceux de pommiers, poiriers, pruniers ou  
74 noyers, qui caractérisent les paysages des villages insulaires, souffrent également  
75 d'abandon. La création d'une pépinière fruitière d'altitude permettrait de fournir aux  
76 exploitants des plants sains, exempts de parasites et cultivés dans des conditions respectant  
77 les cycles biologiques des espèces.

78  
79 Ce projet s'intègre dans une politique plus large de reconquête du foncier agricole et de  
80 soutien à une agriculture durable.

81  
82  
83

84 **Objectifs du projet :**

85

86 Ce projet ambitionne de doter la Corse d'une infrastructure territoriale complémentaire  
87 dédiée à la production de plants forestiers et fruitiers adaptés aux conditions montagnardes.  
88 Il s'agit de répondre à plusieurs besoins fondamentaux : garantir un approvisionnement  
89 local en matériel végétal de qualité, soutenir la filière agricole en revitalisant les vergers,  
90 encourager la diversification des exploitations en altitude tout en permettant la valorisation  
91 et la conservation des variétés locales anciennes.

92

93 L'objectif final est de permettre à la Corse de renforcer son autonomie en matière de  
94 production végétale tout en assurant la résilience de ses écosystèmes agricoles.

95

96 En répondant aux besoins des exploitants et en fournissant un matériel de reproduction de  
97 qualité, cette initiative vise également à valoriser le savoir-faire insulaire tout en  
98 s'inscrivant dans une démarche de préservation du patrimoine naturel, végétal, génétique  
99 et paysager, et agricole.

100

101 **Localisation et caractéristiques du site :**

102

103 Le choix d'implantation reposera sur des critères précis, définis pour garantir les meilleures  
104 conditions de production. L'altitude du site est essentielle, car elle correspond à celle des  
105 zones de répartition naturelle des châtaigneraies et des vergers de montagne.

106

107 Cette spécificité assure que les cycles biologiques des plants produits seront en adéquation  
108 avec leur environnement futur.

109

110 Les sols du site doivent présenter des caractéristiques indispensables pour la culture des  
111 plants de châtaigniers et autres fruitiers.

112

113 Par ailleurs, l'emplacement doit offrir des conditions sanitaires optimales. La zone devra  
114 être sous contrôle des pathologies potentielles comme le Chancre et les ravageurs tels que  
115 le Cynips, et particulièrement adaptée.

116

117 Enfin, l'accessibilité joue un rôle crucial : la disponibilité d'infrastructures telles que des  
118 routes, un réseau électrique et un captage d'eau sera nécessaire pour assurer la viabilité du  
119 projet.

120

121 La pépinière devra inclure un atelier de production de plants, des bâtiments techniques  
122 pour le stockage et la préparation, un système d'irrigation efficace et des équipements  
123 annexes adaptés à l'objectif de production.

124

125 Ces aménagements devront respecter l'environnement naturel du site et s'intégrer  
126 harmonieusement dans le paysage.

127

128 **Méthodologie et partenariats :**

129

130 La mise en œuvre du projet s'appuiera sur une méthodologie rigoureuse et une  
131 concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Des réunions de travail seront

132 organisées pour préciser les besoins humains et techniques et sélectionner le site final, en  
133 tenant compte des caractéristiques géographiques et des contraintes d'aménagement.

134  
135 La pépinière territoriale de Castelluccio, forte de son expérience, apportera un soutien  
136 technique précieux, notamment dans la mise en place des infrastructures et le  
137 développement des plants. Sur le plan financier, le projet pourra bénéficier des dispositifs  
138 existants, comme ceux lancés par l'ODARC dans le cadre du Plan Stratégique National  
139 2023-2027, qui prévoient des aides à la plantation et à la modernisation agricole (matériels,  
140 bâtiments).

## 141 142 **Conclusion et perspectives :**

143  
144 La création d'une pépinière fruitière d'altitude est une initiative porteuse d'avenir pour  
145 l'agriculture et l'environnement de la Corse. Elle répond à des enjeux multiples : faire face  
146 aux conséquences du dérèglement climatique, revitaliser les châtaigneraies, promouvoir la  
147 diversification agricole, et garantir la pérennité des vergers traditionnels.

148  
149 La compétence de production et de multiplication de plants forestiers et autres végétaux  
150 est attribuée à la Collectivité de Corse par l'article 75 de la loi 2014/1170 repris par l'article  
151 L4424-33-1 du Code général des collectivités territoriales.

152  
153 Aussi pour structurer la démarche, la maîtrise d'ouvrage et la coordination globale du  
154 programme sont confiées à la Collectivité de Corse, la mise en œuvre se faisant sous l'égide  
155 de la pépinière territoriale de Castelluccio dont il conviendra de renforcer et consolider les  
156 ressources actuelles.

157  
158 Un groupe de travail réunira les différents acteurs Collectivité de Corse, ODARC,  
159 ONF, syndicat AOP et Groupement régional de producteurs et transformateurs de  
160 châtaignes de Corse, les partenaires de la Collectivité de Corse intervenants sur les vergers  
161 traditionnels.

162  
163 Cette démarche ambitieuse doit mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires pour  
164 assurer sa réussite. Il s'agira de définir les besoins humains et matériels et d'en établir le  
165 plan de financement.

166  
167 A l'issue de la réflexion proposée par le présent rapport, les éventuelles évolutions  
168 d'organisation interne des services de la Collectivité de Corse feront bien évidemment  
169 l'objet du dialogue social approprié et d'une présentation devant les instances internes  
170 dédiées, afin de recueillir l'avis des représentants du personnel.

171  
172 Ce projet constitue à la fois une opportunité de développement économique et écologique,  
173 et un engagement en faveur de l'autonomie alimentaire.

174  
175 Enfin, cette initiative contribuera à la préservation de notre précieux patrimoine insulaire  
176 et identitaire.

177  
178  
179  
180

181 **Sur le rapport, le CESECC émet les observations suivantes :**

182

183 **Le CESECC salue** la réflexion proposée par le rapport présenté **et se félicite** de ce projet  
184 visant à doter la Corse d'une infrastructure territoriale complémentaire dédiée à la  
185 production de plans forestiers et fruitiers adaptés aux conditions montagnardes.

186

187 **Le CESECC est conscient** que ce projet constitue à la fois une opportunité de  
188 développement économique et écologique, un engagement en faveur de l'autonomie  
189 alimentaire et qu'il est en parfaite cohérence afin d'enclencher une relance de la filière  
190 castanéicole ; même si d'autres essences doivent également être envisagées et développées.

191

192 En revanche, à ce stade, la stratégie globale paraît encore assez incomplète et de nombreux  
193 éléments sont manquants afin de mieux cadrer et cerner le projet d'ensemble.

194

195 **Le CESECC s'interroge**, par ailleurs, sur les éléments à disposition de la CDC afin de  
196 pouvoir dimensionner l'activité (le nombre de plans achetés annuellement sur le continent  
197 pourrait servir d'indicateur), déterminer des surfaces exploitables et définir le nombre de  
198 personnels dédiés. Les compétences techniques nécessaires semblent indispensables à  
199 assurer ou à acquérir tant les difficultés de multiplication des châtaigniers sont bien  
200 connues. **Le CESECC suggère** que, sans attendre, l'ODARC se donne les moyens de  
201 réunir les conditions de technicité des personnels dédiés afin de consolider la démarche  
202 engagée.

203

204 **Le CESECC met également en avant** le fait qu'il faudra se poser précisément la question  
205 du choix des variétés de plants envisagés du fait du changement climatique en cours. De  
206 plus, **le CESECC considère** comme fondamental de positionner ce travail dans le cadre  
207 de l'AOP et donc en correspondance avec les exigences du cahier des charges de  
208 l'appellation.

209

210 **Le CESECC pose également la question** du modèle économique projeté **et entend**, sur ce  
211 point, que rien ne sera fait sans les professionnels et l'ensemble des personnes réunis autour  
212 de la table.

213

214 Pour cela il faudra, une fois le projet avancé, avoir une idée plus précise des relations  
215 contractuelles entre la pépinière et les utilisateurs.

216

217 **Parallèlement, le CESECC entend :**

218 - Que la pépinière envisagée se trouvera sur un nouveau site mais sera une antenne  
219 de celle de Castellucciu : ce qui ne fera donc pas d'elle un établissement distinct ;

220 - Que la pépinière de Castellucciu, bien que dotée d'un réel savoir-faire, devra être  
221 renforcée en moyens humains et en qualité ; la pépinière de Castellucciu devant être  
222 en capacité de supporter la naissance d'une antenne ;

223 - Que dans le cadre de la mise en place du COPIL (potentiellement en janvier 2025)  
224 les personnels de la pépinière de Castellucciu seront intégrés aux discussions ; ce  
225 qui permettra de lever certaines inquiétudes ;

- 226 - Que ce COPIL aura pour but principal de définir le futur lieu d'implantation et la  
227 stratégie globale à mettre en place ;
- 228 - Qu'actuellement les agriculteurs prennent leurs plants en Ardèche et que cela ne  
229 pose aucun problème avec le secteur privé présent localement ;
- 230 - Que sera mis en place un partenariat avec l'INRAE ; cet appui scientifique et  
231 technique s'avérant fondamental ;
- 232 - Que tout le monde pourra s'approvisionner auprès de cette pépinière : particuliers,  
233 professionnels, communes etc. ;
- 234 - Qu'un document bien plus précis comportant des éléments chiffrés (coûts, surfaces  
235 etc.) lui sera présenté prochainement.

236 **Enfin, le CESECC s'inquiète** de l'entrée, au niveau des pépiniéristes, de certaines espèces  
237 en Corse et de la dangerosité que cela engendre d'un point de vue sanitaire pour les espèces  
238 insulaires suite, entre autres, à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 octobre 2024  
239 abrogeant l'arrêté préfectoral de 2015 dit arrêté « MIRMAND ».

240 Sur ce point, **le CESECC prend note** de l'envoi de courriers, de la part de l'ODARC, au  
241 Ministère ainsi qu'au préfet de Corse, et que ceux-ci sont toujours sans réponses.

242 **Le CESEC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif à la pépinière de**  
243 **Castellucciu – Projet de création d'une pépinière forestière.**

244

245

246

**La Présidente,**  
**Marie-Jeanne NICOLI**